

PREPARATION AU CONCOURS
Aide Soignant - Auxiliaire Puéricultrice

PUBLIC CONCERNE : Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité.

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- 1. Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV
- 2. Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V (pour rechercher l'homologation de vos diplômes, vous pouvez consulter le site : www.cncp.gouv.fr)
- 3. Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu,
- 4. les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

METIER VISE : Accéder à la fonction d'Aide soignant ou d'auxiliaire de puériculture Diplômé d'Etat.

VALIDATION : Attestation de formation.

PREPARATION A L'EXAMEN :

Des concours blancs sont intégrés dans la scolarité afin de permettre une mise en condition, préparation intensive et suivi pédagogique des candidats.

DUREE : 6 mois avec au minimum 15h par semaine.

DEROULEMENT DU CONCOURS :

L'épreuve écrite : Elle se décompose en deux parties :

- A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social.
- Une série de dix questions à réponse courte portant sur des notions élémentaires de biologie humaine, sur les quatre opérations numériques de base et des exercices mathématiques de conversion.

L'épreuve orale : Elle se divise en deux parties et consiste en un entretien de vingt minutes maximum avec deux membres du jury, précédé de dix minutes de préparation :

- Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions.
- Discussion avec le jury

COUT DE LA FORMATION : 1800 euros.